

confession sacramentelle ; il en montrerait la nécessité pour quiconque a conscience de péché mortel, il instruirait le peuple des conditions nécessaires pour la bien faire, engageant tout le monde à se purifier dans le sang de Jésus-Christ au moyen de l'absolution sacramentelle.

Enfin la méditation et l'instruction du troisième jour seraient consacrées à la divine Eucharistie, et développeraient ce sujet d'après ce qui est dit à l'article I.

X

Le triduum étant terminé, le matin suivant, qui sera de préférence un jour de fête, le prédicateur prendra occasion de la communion générale, qui certainement sera très nombreuse, pour exhorter les fidèles, dans une allocution chaleureuse, à faire que cette communion générale ne soit pas un fait isolé, mais qu'elle se renouvelle plus ou moins souvent, suivant les occupations de la population ; il les pressera de répéter cette communion tous les jours de l'année, et plus particulièrement le dimanche et les jours de fête où il y a obligation d'aller à la Messe.

XI

Le jour de la communion générale, dans l'après-midi, après la dernière prédication, et le Saint Sacrement ayant été exposé, le curé récitera la prière pour la propagation du pieux usage de la communion quotidienne ; puis il distribuera un exemplaire de cette prière à tous les fidèles assemblés et leur recommandera de réciter chaque jour cette prière après la sainte communion et aussi en famille après la récitation du saint Rosaire.